



08  
Rapport Annuel  
09



### Mission

Le Conseil des arts du Manitoba est un organisme indépendant du gouvernement provincial qui se consacre à l'excellence artistique. Nous offrons un large programme de subventions destinées aux artistes professionnels et organisations artistiques. La mission du Conseil des arts du Manitoba est de promouvoir, de préserver et de soutenir les arts en tant qu'éléments essentiels à la qualité de vie de tous les Manitobains et Manitobaines.

### Vision

Le Conseil des arts du Manitoba imagine une province à l'esprit créatif stimulé par la présence des arts au cœur de la vie communautaire où :

la population apprécie une expression culturelle et artistique variée;

les arts sont vivement encouragés en tant que composante majeure de l'excellence en éducation;

le paysage artistique est caractérisé par une participation à l'échelle de la province qui inclut les divers habitants et collectivités.

### Mandat

Conformément au protocole d'entente conclu avec la Province, le Conseil soutient les activités artistiques professionnelles des personnes, des groupes ou des organismes faisant preuve d'une excellence artistique démontrée ou potentielle. Ceci inclut le financement des établissements de formation artistique, l'évaluation professionnelle, le perfectionnement professionnel, le Programme des artistes à l'école et les tournées.

### Valeurs

La vision, la mission et les objectifs du Conseil des arts du Manitoba seront guidés par les dix valeurs essentielles suivantes:

#### **EXCELLENCE**

Faire preuve d'excellence dans les arts et dans l'administration et la prestation de nos programmes.

#### **DIVERSITÉ**

Encourager l'intégration des arts dans la vie et l'inclusivité au sein du secteur artistique.

#### **TRANSPARENCE**

Faire preuve de transparence dans nos relations avec nos clients et nos publics.

#### **LEADERSHIP**

Faire preuve de leadership dans nos idées et nos actions.

#### **INNOVATION**

Faire preuve d'ouverture d'esprit, de créativité et d'une vision à long terme.

#### **COMMUNICATION**

Fournir des renseignements d'importance à nos clients et à nos publics.

#### **CONSULTATION**

Travailler en coopération et en partenariat avec nos clients et nos publics.

#### **ENGAGEMENT**

Nous engager à respecter nos obligations envers nos clients et à atteindre nos objectifs.

#### **RESPECT**

Respecter le caractère unique de nos clients en étant justes et équitables.

#### **INTÉGRITÉ**

Faire preuve d'honnêteté dans nos rapports avec nos clients et nos publics.

1  
LETTRE AU PREMIER MINISTRE

2  
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

3  
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6  
OBJECTIF:  
ENCOURAGER L'EXCELLENCE  
ARTISTIQUE

7  
OBJECTIF:  
PROMOUVOIR LES ARTS

10  
OBJECTIF:  
APPUYER LA DIVERSITÉ  
CULTURELLE

11  
OBJECTIF:  
PROMOUVOIR L'ÉDUCATION

14  
OBJECTIF:  
GÉRER LES RESSOURCES DE  
FAÇON EFFECTIVE, IMPUTABLE ET  
TRANSPARENTE.

15  
ROLAND MAHÉ:  
RÉCIPIENDAIRE DU PRIX DE  
DISTINCTION EN ARTS DU  
MANITOBA

16  
MEMBRES DU CONSEIL  
ET DU PERSONNEL

17  
ÉTATS FINANCIERS

25  
LISTE DE SUBVENTIONS

Lettre  
au Premier Ministre

525-93 avenue Lombard  
Winnipeg (Manitoba)  
Canada R3B 3B1  
204 945 2237  
204 945 5925

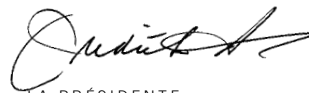
Le 14 septembre 2009

Monsieur Gary Doer,  
Premier ministre et président du Conseil exécutif

Monsieur le premier ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur  
le Conseil des arts du Manitoba, je vous sou mets,  
au nom de ses membres, le rapport des activités du  
Conseil correspondant à la période du 1er avril 2008  
au 31 mars 2009.

Veillez recevoir, Monsieur le premier ministre, mes  
salutations distinguées.



LA PRÉSIDENTE

**Judith Flynn**

## Rapport de la présidente et la directeur général

### L'art, C'est ce Qui Anime Le Manitoba.

Incorporé en 1965, le Conseil des arts du Manitoba (CAM) n'a reçu son premier financement qu'en 1969 avec l'avènement du premier gouvernement NPD, dirigé par le premier ministre Ed Schreyer.

Nous tenons à remercier les gouvernements NPD pour leurs 40 ans de soutien aux arts, geste qui a propulsé les arts au cœur de la vie communautaire au Manitoba.

Il y a 40 ans, nous n'étions en mesure d'épauler que quelques organismes artistiques. Cependant, en 2008/09, fort d'un budget de 8,5 millions \$, soit 7,50\$ par Manitobain, le CAM a accordé plus de 500 subventions. Celles-ci soutiennent une vaste gamme d'organismes et d'artistes professionnels qui vivent et travaillent dans notre province et ont un effet ondulatoire sur tous les volets de la vie communautaire auxquels les Manitobains tiennent tant, dont justice, éducation, santé, économie et environnement. L'art loge au cœur des communautés robustes, d'une économie dynamique et créative, d'une main-d'œuvre forte, d'un système d'éducation productif et d'une province branchée à l'international et reconnue comme un centre d'excellence.

### L'art. C'est ce Qui Anime Une Communauté Robuste.

Les arts et les activités culturelles trouvent leur place au cœur des communautés. Grâce aux arts, celles-ci deviennent des endroits plus invitants, acquièrent un surcroît de vivacité, attirent les touristes et gagnent en compétitivité à l'échelle planétaire.

Morden, par exemple se veut un exemple éloquent d'une communauté reposant sur de solides assises artistiques. En 2008, elle a été désignée capitale culturelle canadienne dans la catégorie des villes de moins de 50 000 citoyens. Le CAM s'y est rendu l'automne dernier dans le cadre du festival Chautauqua Spirit et a été l'hôte d'une réception pour souligner cette belle réussite.

De plus, des membres du conseil d'administration et du personnel du CAM ont rendu visite à plusieurs autres communautés dans le cadre de tournées d'écoute. Nous sommes allés à Neepawa, Steinbach, Portage la Prairie, Flin Flon, The Pas et Churchill. L'objectif de ces tournées est de rencontrer des Manitobains dans leurs communautés pour prendre le pouls de leurs priorités, rêves, visions et aspirations. Tous ceux que nous avons rencontrés nous ont fait part de leur profond intérêt en matière de tendances et enjeux ayant trait à l'innovation, l'inclusion sociale et une économie créative pour l'avenir.

Les consultations du Conseil avec des artistes et des organismes sont de nature exhaustive. Chaque année, nous réunissons les membres d'un comité consultatif multidisciplinaire des arts qui nous font part des enjeux et opportunités de l'heure et de demain dans le monde artistique. En 2008, le comité consultatif des arts a complété son mandat de trois ans et nous allons nous adresser à la communauté pour lancer le processus

de mise en nominations pour élire un nouveau comité consultatif des arts à l'automne 2009. Je tiens à remercier les membres du comité sortant qui ont bien voulu contribuer du temps et partager des idées avec nous et pour avoir représenté si ardemment la communauté artistique pendant leur mandat. Nous tenons également des consultations par le biais de forums disciplinaires et faisons des présentations au grand public et à des groupes d'artistes dans toutes les disciplines artistiques. Ces consultations sont permanentes et s'avèrent d'une valeur inestimable pour le développement et l'évaluation de nos programmes.

Depuis plus de 25 ans, les programmes d'éducation, de résidence et de tournées du Conseil, ainsi que les expositions-concours, ont éveillé l'intérêt des communautés isolées et du nord du Manitoba. Fort de cette initiative, le Conseil favorise un accès accru à nos programmes par des artistes et organismes qui contribuent des voix et des pratiques artistiques uniques au riche paysage culturel du Manitoba.

### L'art. C'est ce Qui Anime Une **Économie** Dynamique et une Main-d'Oeuvre Créative.

Les dernières élections fédérales ont clairement démontré que les Canadiens tiennent énormément au rôle des arts dans leur quotidien. L'appui aux arts dans les provinces connaît un regain de vigueur. Cependant, quoique le Manitoba se soit déjà classé au second rang des provinces au titre de l'appui provincial aux arts per capita, il a glissé depuis au quatrième rang, derrière l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick.

De nos jours, le contexte du milieu du travail exige des employés créatifs et innovateurs qui, plus souvent qu'autrement, vivent plusieurs carrières successives. Les nouvelles technologies et pratiques de travail et l'omniprésence des communications internationales exigent un sens de la culture, la capacité d'imaginer, la pensée critique et de la flexibilité. Ces savoirs s'acquièrent presque toujours par la participation active aux arts.

D'autre part, la main-d'œuvre d'aujourd'hui est mobile. Travailleurs et familles changent de ville plus souvent qu'auparavant, sans pour autant que le type de travail et le salaire soient les seuls facteurs poussant au déménagement. La qualité de vie, à laquelle les arts et la culture contribuent tant, est également un facteur essentiel. La réputation du Manitoba comme centre d'excellence artistique agit comme un puissant aimant.

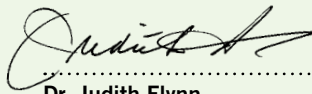
Cette année, le Conseil est entré en partenariat avec des investisseurs de par tout le pays pour développer et mettre à contribution une base de données financières et statistiques commune. Elle comprendra des données de recherche utiles en matière d'analyse des tendances dans les arts et les activités culturelles et de l'envergure commerciale des arts.

De plus, le CAM est devenu membre des chambres de commerce du Manitoba et de Winnipeg pour veiller ce que les arts figurent au menu des discussions portant sur le climat économique de notre province.

### L'art. C'est ce Qui Anime un **Système Scolaire** Sain et Productif.

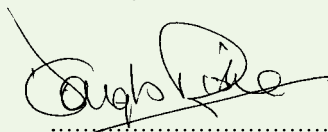
L'éducation artistique permet aux jeunes de développer des habiletés transversales qui sous-tendent une plus grande confiance en soi, une plus forte aptitude à l'empathie et un plus haut niveau de créativité que chez les jeunes qui n'ont pas été exposés à l'éducation artistique. Ceci permet de mieux cimenter les assises de la prochaine génération de Manitobains à qui reviendra le maintien de et la participation à des communautés saines, inclusives et créatives.

Les programmes du Conseil épaulent des individus et des organismes qui se produisent devant de jeunes publics, offrent des programmes éducatifs ciblés ou créent des œuvres pour ces publics de jeunes. Récemment, le CAM a rassemblé des éducateurs des arts, provenant d'écoles manitobaines et d'organismes des arts, pour faire le point sur des recherches et initiatives de l'heure en éducation artistique. En assumant ainsi un rôle d'animateur, le CAM contribue à parfaire des programmes d'éducation artistique efficaces pour les jeunes, à l'école comme dans la communauté.



**Dr. Judith Flynn**

LA PRÉSIDENTE



**Douglas Riske**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

### L'art. C'est ce Qui Anime un **Univers Branché.**

Les artistes et organismes artistiques du Manitoba produisent d'excellentes œuvres d'art de calibre mondial. La popularité grandissante à l'international de nos artistes et de leurs œuvres est une immense source de fierté pour tous les Manitobains.

Grâce à des programmes et politiques qui reconnaissent la nature unique des identités autochtone et franco-manitobaine de la province, le Conseil pousse à l'excellence. Il a également élaboré des politiques axées sur les besoins uniques des communautés ethnoculturelles, lesquelles gagnent en taille et en épanouissement partout au Manitoba.

Peu importe créneau socio-économique, âge, culture ou situation géographique, le rendement économique et social sur l'investissement dans les arts avantage tous les Manitobains. Dans le climat fiscal difficile que nous éprouvons, l'engagement à soutenir les arts vise à assurer la stabilité, le bien-être et l'excellence culturelle dans la province.

Je suis très fière de vivre dans une province suffisamment clairvoyante pour reconnaître les retombées économiques, sociales et psychologiques que les arts peuvent offrir à ses citoyens et communautés, et pour épauler sérieusement les arts par son financement du Conseil des arts du Manitoba, ainsi que d'autres agences et organismes manitobains. Les arts ne sont pas un surperflu ou un luxe destiné aux élites. Ils sont essentiels à la préservation de ce que nous appelons la civilisation.



L'art.  
C'est ce qui anime  
fortes  
les **communautés.**



« Un soldat souffrant de stress post-traumatique l'a interprété en disant que c'était comme s'il était assis sur la chaise et que les virevoltes des bouts de tissu représentaient des pensées qui l'envahissent en désordre, ce qui déclenche son stress post-traumatique ».

« Je suis persuadée que les arts visuels ont un sens en autant qu'ils touchent le grand public dans son quotidien », estime Jennifer Woodbury, directrice générale de la Art Gallery of Southwestern Manitoba à Brandon « Comme nous sommes tout près de la base militaire de Shilo, où loge le musée de l'Artillerie royale canadienne (ARC), nous avons trouvé approprié de monter une exposition centrée sur le quotidien de la vie d'un soldat », ajoute Mme Woodbury.

Le directeur du musée de l'ARC, M. Marc George, a convenu d'y exposer une installation de l'artiste Bard Hunt. Une de ses pièces est intitulée Storm, et M. George la décrit comme « un ouragan de bandes de tissu autour d'une chaise dans une enceinte de 1300 pi. ca. (120 m<sup>2</sup>) ». Les bandes de tissu sont faites de bouts d'uniformes de camouflage.

Lin Xu est une céramiste venue à Brandon en 2004 pour enseigner le nouveau programme des beaux-arts du département des arts visuels et autochtones de l'université de Brandon.

Mme Xu dit, en sa qualité d'artiste, que « La Art Gallery of Southwestern Manitoba s'est avérée fort importante parce que sans elle se serait sentie venue d'ailleurs. Elle vous accueille et apprécie comme si vous aviez une raison d'être. À mes yeux, la destinée de l'art est de rassembler les gens ».

# L'Art. C'est ce qui anime des citoyens engagés et compréhensifs.



Le festival international du conte de Winnipeg, présenté au grand public gratuitement, est le premier festival canadien à célébrer les liens entre l'art du conte et le recherche de la paix.

« Les contes logent au cœur de notre humanité et sont à la base de l'édification de nos rapports. Ils sont une forme d'art et de culture qui, dénuée de technologie, devient un puissant outil de rapprochement tant des adultes que des enfants en matière de développement de la communauté et de maintien de la paix. Le conte se veut un investissement, auprès des jeunes, des adultes et de la communauté, qui contribue à développer une force intérieure et donne à la voix et à la démocratie une place au soleil ».

- Dr. Jessica Senehi, Directrice adjointe, Mauro Centre for Peace and Justice.

« Mes élèves sont plus à même tant de réfléchir sur ce qu'ils sont et sur leur place en qualité de citoyens de la planète que de se doter de leur propre voix pour raconter leurs histoires personnelles ».

- Suzanne Beaumont, enseignante de 10<sup>e</sup> année à l'Institut collégial Vincent-Massey.

« Les arguments économiques militant en faveur des arts sont tous importants, mais je trouve que la raison essentielle de l'exposition des gens à l'art relève du fait qu'il nourrit leur imagination », estime Judith Flynn, présidente du Conseil des arts du Manitoba.

« Je pense qu'à mesure que s'accélère la diversification de notre société, et qu'un nombre croissant de gens se méfient de ceux qui ont une apparence ou un vestimentaire autres, il nous faut développer une perspective empathique dès un jeune âge. Nous y arrivons par les arts, en s'imaginant être quelqu'un d'autre ».



## Plan stratégique

### 1 OBJECTIF

## Reconnaître et encourager l'excellence, la créativité et l'innovation artistique.

### 1.1 Le secteur des arts professionnels au Manitoba est dynamique et innovateur.

- 1.1.1 Les structures subventionnelles du CAM répondent de fait aux pratiques d'innovation, collaboration et expérimentation des artistes.
- ▶ Le programme des Occasions spéciales, à l'appui d'initiatives uniques et d'occasions extraordinaires pour des individus et organismes, a grandi davantage et attiré un plus grand nombre de demandes.
  - ▶ Le programme Multi-Arts est devenu le programme Départs et cherche maintenant à encourager l'expérimentation et la collaboration au sein et entre des disciplines artistiques, et l'exploration de nouvelles approches, y compris de nouveaux media et formes d'art.
- 1.1.2 Le CAM encourage l'interaction entre les artistes du Manitoba et les organismes professionnels des arts.
- ▶ Le programme de Lectures publiques par des auteurs du Manitoba est revenu dans le giron du Conseil et aide des auteurs du Manitoba à lire de leurs oeuvres dans des communautés et organismes hôtes.
  - ▶ Les subventions de commandes et de développement ont continué à servir les besoins d'artistes et d'organismes.
- 1.1.3 Le CAM offre une vaste gamme de programmes qui répondent à la diversité de la pratique artistique au Manitoba.
- ▶ Diverses pratiques artistiques ont été soutenues par le CAM par le biais de nouvelles publications et de présentations ciblées dans des communautés, ainsi que par la création du poste de spécialiste de l'information, avec responsabilité de présentations dans des contextes communautaires et de premier contact avec des demandeurs à l'occasion d'ateliers et d'interaction directe dans les communautés.
  - ▶ Les programmes d'accès ont permis d'épauler/encourager des artistes émergents à travailler avec des professionnels. Un autre programme de perfectionnement professionnel a été mis sur pied pour aider des artistes impliqués dans la pratique des arts dans la communauté.

### 1.2 Les organismes des arts du Manitoba sont robustes et viables.

- 1.2.1 Le CAM offre aux organismes des arts un meilleur accès à une formation en marketing, intéressement des auditoires, gestion, gouvernance et planification.

- ▶ Accentuation du dialogue avec des organismes pour identifier les ressources requises pour les programmes de perfectionnement et/ou croissance. Rencontres avec des dirigeants de conseils d'administration d'organismes des arts au sujet d'alliances artistiques en cours et possibles.
  - ▶ Inclusion dans les subvention destinée aux projets de voyage ou perfectionnement professionnel d'une section pour les administrateurs des arts.
  - ▶ Tenue d'ateliers de marketing et de développement pour tous les organismes avec animation par Jerry Yoshitomi, un consultant en arts. En parallèle, une vaste gamme d'organismes des arts ont pu discuter de leurs pratiques courantes, identifier des domaines possibles de collaboration et s'engager dans un choc des idées au sujet de nouvelles initiatives.
- 1.2.2 Le CAM offre des ressources ciblées et des opportunités pour aider des organismes des arts de toutes tailles et disciplines à viser l'excellence, la créativité et l'innovation artistiques.
- ▶ Lancement en mars 2009 d'un programme de subventions de deux ans pour assurer un financement pluriannuel à de petits organismes musicaux et de danse ayant un bel historique d'évaluation par des pairs et d'excellence en présentation et gestion, afin de mieux planifier, innover et rechercher l'excellence artistique.

### 1.3 Les artistes, à titre individuel, vivent des carrières satisfaisantes et viables.

- 1.3.1 Le CAM offre des ressources ciblées et des opportunités pour aider des artistes, peu importe leur palier de carrière, à viser l'excellence artistique.
- ▶ Raffinement et mise à jour des exigences d'admissibilité et d'orientation des programmes en fonction de l'évolution de la communauté des arts.
- 1.3.2 Le CAM fournit des programmes et services d'une façon qui reflète l'Examen du soutien accordé aux artistes du Manitoba.
- ▶ Raffinement continu du processus d'évaluation par des pairs à la lumière de l'examen des appuis.
- 1.3.3 Le CAM offre des ressources à l'appui d'une palette d'occasions de formation et de perfectionnement. Les organismes de soutien aux arts de la province offrent constamment des occasions de perfectionnement pratique.
- ▶ Le programme de subvention destinée aux projets de voyage ou perfectionnement professionnel a vu croître les demandes d'artistes de toutes les disciplines.
- 1.3.4 L'accès aux programmes du CAM est à la portée des artistes peu importe leur situation géographique.
- ▶ Le Conseil et son personnel ont augmenté les rencontres et liaisons avec les communautés dans toute la province par le biais de consultations, présentations à des artistes, groupes d'artistes et organismes des arts.



## 2 OBJECTIF

## Être un leader dans la communauté des arts et faire la promotion de la place des arts au cœur de la vie communautaire.

### 2.1 Les intervenants en matière de politique officielle tiennent compte de la valeur publique des arts dans leurs prises de décisions d'orientation.

- 2.1.1 Consulter les Manitobains et leurs communautés pour mieux cerner leurs attentes des arts.
- ▶ Le Conseil et son personnel ont poursuivi le projet des "Tournées d'écoute" avec des visites à Morden et Brandon pour établir des liens avec des dirigeants locaux, ainsi que les communautés des arts, de l'éducation et des affaires.
  - ▶ Consultations communautaires, au besoin, avec des groupes d'artistes et des organismes des arts.
  - ▶ Le programme de partenariat des arts du Manitoba a compris des consultations directes avec le personnel et le conseil d'organismes invités à se joindre au programme.
  - ▶ L'examen des appuis aux artistes du Manitoba a encore servi comme guide en matière des intérêts et préoccupations des artistes du Manitoba.
  - ▶ Le Comité consultatif des arts, dont les membres sont élus par divers organismes des arts, s'est réuni pour étudier les enjeux et tendances dans la communauté.

### 2.2 L'appui aux arts dans la communauté se manifeste par un fort niveau de participation, assistance, bénévolat et gérance.

- 2.2.1 Le CAM prévoit rassembler divers partenaires communautaires pour explorer des questions de coopération et de soutien.
- ▶ Les représentants des organismes des arts se sont rencontrés pour examiner les facteurs de coopération et de soutien.
- 2.2.2 Être un catalyseur et un leader en matière de constitution de partenariats régionaux, nationaux et internationaux.
- ▶ Participation du personnel à des réunions de perfectionnement professionnel des Organismes publics de soutien aux arts du Canada pour intégrer les constatations du CAM à une vision nationale des disciplines et de la communauté.
- 2.2.3 Développer des propositions de politique provinciale des arts à la lumière de nos consultations.
- ▶ Embauche en mai 2008 d'un directeur adjoint des politiques, partenariats et planification et des pour faire de la recherche et proposer des politiques à l'appui de toutes les facettes du travail du Conseil.
  - ▶ Réalisation de recherches portant sur les politiques artistiques au Canada, aux É.-U. et en Australie.

### 2.3 Les Manitobains sont au courant des importantes contributions des artistes et organismes des arts dans la province

- 2.3.1 Amasser et partager des histoires de réussites sur des façons par lesquelles les arts ont touché la vie de gens.
- ▶ Poursuite par le CAM des ateliers Yoshitomi de marketing et de développement de l'année précédente lors de rencontres avec la communauté des arts centrées sur "Diriger et gérer en période de turbulence." La présidente du CAM a parlé à plusieurs groupes Rotary.
  - ▶ Poursuite des présentations au grand public par des artistes en résidence à Deep Bay dans le Parc national du Canada du Mont-Riding, visant à mettre en rapport des artistes, leur travail et le grand public.
- 2.3.2 Célébrer les réussites de nos artistes régionalement et nationalement.
- ▶ Réception publique pour la remise du Prix 2008 de Distinction en arts tenue à Inn at the Forks en présence de la communauté des arts et du grand public pour souligner l'honneur fait à Roland Mahé.
  - ▶ Publication par le CAM de communiqués ciblés annonçant les visites prochaines pour le programme d'Artistes à l'écoles.

### 2.4 Pour atteindre ses objectifs, le CAM entretient des partenariats à multiples volets avec de nombreux organismes.

- 2.4.1 Élaborer des partenariats de façon à y intégrer des organismes hors du cadre des arts.
- ▶ Poursuite par le CAM de liaisons et de partenariats avec une grande diversité de communautés et organismes gouvernementaux, dont services récréatifs, conseils de bandes, responsables municipaux et de santé. Maintien de l'adhésion aux chambres de commerce de Winnipeg et du Manitoba.
- 2.4.2 Être un catalyseur et leader en regard du développement de partenariats régionaux, nationaux et internationaux.
- ▶ Maintien de l'adhésion aux Organismes publics de soutien aux arts du Canada et de sa participation aux réunions du réseaux à trios niveaux de soutien aux arts.
  - ▶ Partenariat conjoint avec le Nouveau-Brunswick à un programme d'échange d'artistes en résidence.
  - ▶ Membre du Groupe de travail du nord du Manitoba avec des partenaires tels que le min. de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Sports et Patrimoine Canadien.
  - ▶ Participation du Conseil et du personnel du CAM à des réseaux internationaux d'organismes de soutien aux arts, dont les conférences annuelles de: National Assembly of State Arts Agencies, Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles, ainsi que Americans for the Arts and Grantmakers in the Arts.
  - ▶ Le CAM a continué à parfaire avec Parcs Canada son partenariat des résidences Deep Bay.

L'art.  
C'est ce qui anime  
les **jeunes** Manitoba

L'an dernier, le Manitoba Theatre for Young People (MTYP) s'est poduit devant plus de 108 000 jeunes, enseignants et familles de partout le Manitoba et sur l'avenue Broadway.

Leslee Silverman, directrice artistique du MTYP depuis près de trois décennies, trouve que « Si nous ne transformons pas les communautés au sein desquelles nous vivons, ce n'est pas du théâtre que nous faisons ».

Pour sa part, Columpa Bobb, la directrice du programme de formation et de mentorat des arts autochtones du MTYP, le plus vaste projet du genre au pays, estime qu'elle et ses trois formateurs favorisent une « prise en charge de soi grâce aux arts »:

« C'est davantage qu'un programme d'arts, c'est la reconnaissance des réussites personnelles de 325 jeunes autochtones de la ville, et c'est la reconnaissance du droit des enfants de vivre en sécurité, d'être entendus, de sentir qu'ils sont ben entourés et accompagnés. Nous ne serions pas là pour eux si ce n'était du financement public. Voici 325 vies en belle évolution et nous ne savons pas où ils en seraient sans le financement de ce programme ».



L'art.  
C'est ce qui anime

le **Manitoba.**



« L'être humain ne peut pas se passer des arts, particulièrement des chorales, là où, en unisson, des voix sont mises en commun – une expérience unique », estime Yuri Klaz, chef d'orchestre et directeur artistique du Philharmonic Orchestra.

M. Klaz a émigré au Canada en 2000 du nord de la Russie et trouve qu'à Winnipeg il « se sent comme un poisson dans l'eau » grâce à sa riche culture de la chorale.

L'un des trois grands concerts du Philharmonic Orchestra l'an dernier s'est fait en collaboration avec le Young Lungs Dance Exchange. Natasha Torres, co-fondatrice de ce collectif, a chorégraphié ce concert collaboratif avec le Philharmonic Orchestra. Selon elle, « la danse entraîne une interaction humaine. Nombre d'importantes relations professionnelles ont ainsi connu un départ qui ne se serait pas produit autrement ».

## 3 OBJECTIF

## Encourager dans le monde des arts les opportunités reflétant la diversité culturelle et les identités autochtone et franco-manitobaine de la province.

### 3.1 Le secteur des arts professionnels du Manitoba est diversifié et inclusif

- 3.1.1 Le CAM adopte des politiques vis-à-vis les arts francophones et communique le rôle-clef des arts francophones au Manitoba.
- ▶ En juin, rencontre avec la communauté artistique franco-manitobaine pour faire le point sur les politiques et mesures de la dernière année.
  - ▶ Création du poste bilingue de spécialiste de l'information pour, entre autres, servir la communauté francophone des arts par le biais d'un meilleur accès et de consultations en continu.
  - ▶ Perfectionnement et développement de protocoles d'évaluation des demandes de subvention présentées en français.
- 3.1.2 Le CAM adopte une politique des arts à l'endroit des premières nations et communique le rôle-clef des arts autochtones au Manitoba.
- ▶ La réunion à Bakers Narrows avec des communautés et organismes du nord a aidé à mieux cerner les besoins et les orientations de programmes.
  - ▶ Embauche pendant l'été 2008 d'un consultant des arts autochtones à temps plein, avec responsabilités pour consultations avec les clients, coordination du processus d'évaluation et de jury, et présentations et consultations communautaires.
  - ▶ Développement par le Conseil d'un plan de formation d'un Comité consultatif des arts autochtones formé de représentants de par toute la province.
- 3.1.3 Le CAM révisé sa politique d'équité et communique le rôle-clef de la communauté artistique diversifiée du Manitoba.
- ▶ Engagement à former un Comité d'éthique pour informer le Conseil quant à l'orientation et l'évaluation des progrès réalisés.

### 3.2 Les artistes des diverses communautés du Manitoba ont plein accès aux programmes du CAM.

- 3.2.1 Le CAM appuie les œuvres d'excellent calibre provenant d'une grande diversité de pratiques et de traditions artistiques.
- ▶ Les programmes du CAM (y compris les ciblés) examinent toutes les pratiques artistiques des communautés manitobaines.
- 3.2.2 Le CAM examine les processus de demande, consultait et évaluation avec un accent sur la diversité des pratiques artistiques et apporte des ajustements en conséquence.
- ▶ Révision des lignes directrices en continu pour y apporter des perfectionnements. Ces lignes directrices invitent les demandeurs à s'auto-identifier comme membres de communautés particulières.
- 3.2.3 Le CAM offre un accès égal à l'information et aux services dans les deux langues officielles.
- ▶ Publication et services dans les deux langues officielles. Embauche de l'Alliance française pour lancer des cours de français parlé aux membres du personnel du CAM.
- 3.2.4 Le CAM se dote de stratégies de communication et de consultation pour des communautés bien circonscrites afin de veiller à ce que l'on soit au fait de ses programmes.
- ▶ Retraite 2008 du Conseil centrée sur les célébrations tenues à Morden, MB, désignée capitale culturelle du Canada en 2008.

### 3.3 Les arts professionnels émanant de nombreux types de communautés et de pratiques artistiques sont reconnus, soutenus et appréciés régionalement, nationalement et internationalement.

- 3.3.1 Le CAM relève le profil des artistes et organismes francophones et autochtones du Manitoba à l'aide d'initiatives promotionnelles ciblées.
- ▶ Ateliers et consultations ciblées visant des communautés spécifiques des arts.
- 3.3.2 Le CAM facilite les mises en rapport de sorte que les artistes francophones interagissent davantage avec la francophonie tant au Canada qu'au niveau international.
- ▶ Lancement par le CAM du programme d'échange de résidences Manitoba/Nouveau-Brunswick.
- 3.3.3 Le CAM facilite les mises en rapport de sorte que les artistes autochtones interagissent davantage avec des premières nations de partout sur la planète.
- ▶ Le programme de voyage ou perfectionnement professionnel perfectionnement professionnel pour artistes autochtones a continué à offrir des occasions de mises en rapport et d'interactions.

## 4 OBJECTIF

## Appuyer toutes les occasions qui offrent aux Manitobains de s'intéresser aux activités artistiques et culturelles.

### 4.1 Les Manitobains reconnaissent la valeur d'une bonne éducation en arts, dont formation de grande qualité en arts, expériences et implication dans diverses traditions et disciplines.

- 4.1.1 Le CAM étoffe les programmes des Artistes à l'école et de GénieArts en veillant à la diversité des emplacements géographiques et des disciplines, en collaboration avec les organismes d'éducation et de culture de la province.
- ▶ La directrice de l'éducation artistique a mis plus d'emphase sur la croissance et la qualité de l'éducation artistique des programmes offerts par le CAM.
  - ▶ Le programmes GénieArts du Manitoba est maintenant entièrement intégré au programme d'éducation artistique du CAM.
- 4.1.2 Le CAM recrute et encourage la participation d'artistes ruraux dans les programmes d'artistes à l'école et de GénieArts.
- ▶ Poursuite de la planification d'un programme étendu de formation et de perfectionnement professionnel d'artistes et enseignants. Mise sur pied avec un artiste du nord d'un projet-pilote de mentorat d'enseignants des arts.
  - ▶ Épaulement par la coordonnatrice de GénieArts du développement de projets par des artistes des communautés rurales.
- 4.1.3 Le CAM soutien les artistes oeuvrant en éducation en arts en leur offrant des occasions de perfectionnement professionnel ciblé.
- ▶ Tenue avec plus de 40 participants d'une deuxième journée annuelle de perfectionnement professionnel pour le programme artistes à l'école.
  - ▶ Participation de la directrice de l'éducation artistique à des conférences et colloques nationaux et internationaux sur l'éducation artistique.
- 4.1.4 Le CAM soutien des programmes d'éducation en arts, dont les Artistes à l'école et GénieArts, pour épauler les artistes professionnels en milieu scolaire.
- ▶ Promotion par le CAM du programme des Artistes à l'école lors de conférences, présentations à des associations et lors de réunions, et recherche sur l'éducation artistique dans la province et nationalement. Dans le cadres des Tournées d'écoute, le CAM a rendu visite à des écoles et des surintendants qui participent déjà activement à des initiatives d'éducation artistique.

### 4.2 Les organismes des arts ont un rôle-clef dans l'éducation en arts à travers la province.

- 4.2.1 Le CAM reconnaît des initiatives d'éducatons en arts qui ont un impact sur les Manitobains par le biais de ses programmes de soutien opérationnel.
- ▶ Le critère de l'implication en éducation artistique fait partie de l'évaluation des organismes demandant des subventions de fonctionnement.
- 4.2.2 Le CAM soutien les initiatives de perfectionnement professionnel à l'intention de ceux qui dirigent l'éducation en arts au sein d'organismes des arts.
- ▶ Ateliers et présentations à l'intention du personnel d'éducation artistique des organismes manitobains des arts, sous la direction du consultant en arts Richard Deasey. Les participants ont pu faire du réseautage et s'échanger des idées sur des initiatives en éducation artistique.
- 4.2.3 La programmation de formation des organismes des arts et les programmes de résidence publique du CAM représentent plus effectivement les arts provenant de diverses communautés et traditions.
- ▶ Modification du programme de projets de voyage ou perfectionnement professionnel pour y inclure les administrateurs des arts.

### 4.3 Les Manitobains ont accès à des manifestations artistiques fréquentes, diversifiées et de grande qualité.

- 4.3.1 Le CAM entretient des partenariats avec des organismes communautaires à travers la province pour faire la promotion des programmes d'arts dans les écoles et les milieux communautaires.
- ▶ La directrice de l'éducation artistique a activement recruté des artistes ayant des antécédents spécifiques et des habiletés et connaissances artistiques voulues pour offrir aux écoles une belle diversité d'options.
- 4.3.2 Le CAM évalue les initiatives provinciales de dissémination des arts auprès des communautés hors-Winnipeg dans le contexte des initiatives des autres parrains financiers des arts.
- ▶ Poursuite des appuis à Contact Manitoba via le Manitoba Arts Network pour mettre en rapport les artistes à l'école et les communautés, et via les tournées.



L'art.  
C'est ce qui anime les cultures  
engagées.

Au cours de l'été 2008, Urban Shaman a monté une exposition intitulée Mother's Mother's Mother (la mère de la mère de la mère) en collaboration avec Ace Art, Mentoring Artists for Women's Art et l'Art Gallery of Southwestern Manitoba à Brandon.

Jenny Western, curatrice de l'exposition, et elle-même de descendance Oneida, a déclaré que « Notre héritage, notre provenance nous intéressent tous.

« Au Manitoba le métissage est fréquent: nous sommes d'ici et d'ailleurs, autochtones et non autochtones et nous nous demandons ce que cela signifie. Souvent, ce sont les femmes qui véhiculent les connaissances touchant à l'ascendance familiale.

Judith Flynn, présidente du Conseil des arts du Manitoba, a dit, pour sa part, qu'il « y a une tendance dans la communauté

des arts de croire que le Conseil des arts existe pour le bien des artistes – ce qui n'est pas le cas. Il existe pour servir les citoyens du Manitoba.

« Plusieurs préjugés laissent entendre que les arts sont destinés à une élite intellectuelle et économique et que le CAM ne se préoccupe guère de ce qui se passe en dehors du périmètre routier de Winnipeg. Nous avons consenti de grands efforts pour contrer de tels préjugés. L'une des toutes premières mesures du Conseil a été de créer des prix des arts autochtones parce que nous nous étions rendu compte qu'ils étaient gravement sous-représentés ».

« C'était un tissu de tant d'histoires, appartenant à de nombreuses personnes de milieux fort diversifiés; quelle joie de pouvoir partager ceci et d'entamer ce dialogue ».



L'art.  
C'est ce qui anime  
une **économie** robuste.

« Il n'est pas nécessaire que le grand public connaisse le CAM – mais il devrait être au courant qu'un artiste est en résidence dans une école de la communauté, ou que le libraire du coin tient un livre d'un auteur manitobain. Les citoyens ont accès à des œuvres d'ici de calibre international à un coût raisonnable, ce qui ne s'est pas produit par accident ».

- Douglas Riske, directeur général

« Les appuis psychologiques et pratiques découlant d'une subvention que le CAM m'avait offerte ont largement dépassé sa valeur monétaire. Ce financement m'a permis d'acheter du matériel d'artiste, embaucher un photographe pour documenter mon travail, mettre mon site Web à jour, commander des cadres professionnels pour mieux participer à des expositions. En fait, cet argent a fait son chemin dans la communauté des arts et des affaires. Il m'a aussi donné l'occasion de travailler intensément dans mes champs de prédilection sans avoir à me préoccuper de tels frais ».

- Jill Brooks



« Ma subvention a été une injection d'encouragement des plus bienvenue et a grandement soutenu ma détermination à poursuivre mon cheminement d'artiste, à faire face à des moments de famine avec sérénité et à continuer de produire mes œuvres au Manitoba ».

- Matthew Rankin



## 5 OBJECTIF

## Gérer les ressources de façon effective, imputable et transparente.

### 5.1 Les services du CAM reflètent nos valeurs de respect, intégrité, consultation et communication

- 5.1.1 Le CAM se dote des ressources humaines voulues pour réaliser ses plans organisationnels.
- ▶ Restructuration du système de soutien à la direction par le biais d'une redéfinition des rôles et des rapports pour mieux servir la communauté.
- 5.1.2 Le CAM se sert des technologies de l'heure pour améliorer l'accès aux et la qualité des services intéressant ses clients et le grand public.
- ▶ Mise sur pied d'un système de gestion des subventions pour augmenter l'efficacité des programmes et faciliter l'accès en région à la soumission des demandes de financement en ligne.
  - ▶ Appui au développement d'une base de données financières et statistiques à l'intention des organismes des arts - Données sur les arts au Canada.
- 5.1.3 Le CAM dispose des systèmes effectifs de développement, livraison et évaluation de programmes.
- ▶ Lancement de deux nouveaux programmes - Occasions spéciales et Départs - et début du développement d'un processus d'évaluation à la continue.
  - ▶ Participation par du personnel à des activités de perfectionnement professionnel offertes par Grantmakers in the Arts et les Organismes publics de soutien aux arts du Canada, avec accent sur les processus d'évaluation.
- 5.1.4 Le CAM dispose d'une méthode d'évaluation équitable, transparente et imputable.
- ▶ Raffinement des processus d'évaluation par le biais de sondages de jurés et de contrôles dans le cadre du processus des demandes de subventions.

### 5.2 Le CAM est un intendant rigoureux de fonds provinciaux

- 5.2.1 Le CAM équilibre la gestion des frais administratifs et l'octroi des fonds de subvention en fonction des meilleures pratiques connues. Le réglage des systèmes d'exécution a continué à contribuer des efficacités et des résultats effectifs.

Les raffinements aux systèmes de prestations ont mené à davantage d'efficacité et de résultats probants.

- 5.2.2 Le CAM s'est doté de politiques et de procédures d'imputabilité claires qui répondent à ce dont on s'attend d'une agence de la couronne.

- ▶ Validation, par le biais d'un processus de vérification exhaustif, du respect de toutes les exigences applicables à une agence provinciale.

Réalisation d'une mise à jour de l'examen fait en 2005 par le Vérificateur général sur les appuis offerts aux organismes bénévoles des arts au Manitoba.

### 5.3 Le personnel du CAM est hautement motivé, qualifié, dévoué et bien rémunéré

- 5.3.1 Le CAM attire et conserve des professionnels de grand calibre en matière de financement des arts et d'administration.

- ▶ Accès par tout le personnel à des occasions de perfectionnement professionnel.

- 5.3.2 Le CAM s'est doté de politiques du personnel qui répondent aux meilleures pratiques en matière de ressources humaines.

- ▶ Examen complet des politiques et avantages sociaux du personnel et distribution d'un manuel révisé du personnel.



## Prix de distinction en arts

# Roland Mahé



Roland Mahé, directeur artistique du Cercle Molière – la plus vieille troupe de théâtre du Canada, est le septième récipiendaire du Prix de distinction en arts du Manitoba attribué par le Conseil des arts du Manitoba. D'une valeur de 30 000\$, ce prix est remis annuellement à un artiste professionnel du Manitoba en reconnaissance d'une carrière faisant preuve d'excellence artistique incomparable et d'une envergure exceptionnelle.

Natif et résident de Saint-Boniface, M. Mahé croit fermement au besoin

de développer l'identité franco-manitobaine et le théâtre d'expression française – et privilégie les oeuvres écrites, mises en scène et présentées par des Manitobains. Il a consacré 40 ans à développer un théâtre de qualité, à former de nouveaux acteurs, à repérer et à encourager des auteurs locaux. De plus, il a toujours trouvé important d'investir dans la jeunesse afin de développer chez elle le goût du théâtre et d'encourager sa participation à l'expérience théâtrale. En 1970, il a fondé le Festival théâtre-jeunesse pour faciliter chez les adolescents la création de pièces de théâtre en français dans un contexte scolaire. En 1983, il a lancé la bourse d'étude Pauline-Boutal pour épauler la formation professionnelle continue de jeunes qui s'intéressent à faire carrière en théâtre. M. Mahé a soutient également le développement de dramaturges manitobains en mettant en scène des pièces de cru local afin d'aider à doter les Franco-manitobains de solides assises théâtrales. Jusqu'à maintenant, il a mis en scène plus de 100 pièces de genres et sujets fort diversifiés.

M. Mahé est membre fondateur de l'Association des théâtres franco-

phones au Canada, une association porte-parole des théâtres en situation minoritaire, et cofondateur et vice-président de l'Association des compagnies de théâtre de l'Ouest. Il est également récipiendaire du Prix hommage pour les arts et les industries culturelles décerné par la Fédération culturelle canadienne française en reconnaissance de sa contribution tant à vitalité culturelle qu'à la communauté théâtrale du Canada. En mars 2004, il a été reçu dans l'Ordre des francophones d'Amérique à Québec en reconnaissance de son inestimable contribution à la langue et à la culture française au Canada. Puis en mai 2004, il a été nommé membre de la Société québécoise d'études théâtrales en reconnaissance de sa grande contribution au théâtre d'expression française du Canada.

Depuis plus de quatre décennies, M. Mahé se dévoue pour le théâtre, pleinement imprégné de son art et loyal pour toujours à la troupe qu'il dirige avec amour et passion.

**Membres du Conseil  
et du Personnel**

**MEMBRES DU CONSEIL**

**Judith Flynn**  
PRÉSIDENTE, WINNIPEG

**Coralie Bryant**  
VICE-PRÉSIDENTE, WINNIPEG

**Cheryl Bear**  
PREMIÈRE NATION PEGUIS

**Keith Bellamy**  
WINNIPEG

**Jan Brancewicz**  
BRANDON

**Liz Coffman**  
WINNIPEG

**Henry Cullihall**  
WINNIPEG

**Michael Elves**  
WINNIPEG

**Lucien Loisele**  
WINNIPEG

**Brennan Manoakesik**  
WINNIPEG

**Ivan Moose**  
GILLAM

**Cynthia Rempel-Patrick**  
STEINBACH

**Addie Penner**  
WINNIPEG

**Pam Rebello**  
WINNIPEG

**Dr Lea Stogdale**  
WINNIPEG

**PERSONNEL**

GESTION

**Douglas Riske**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Patricia Sanders**  
DIRECTRICE ADJOINTE, POLITIQUE,  
PARTENARIATS ET PLANIFICATION /  
CONSULTANTE DE PROGRAMME  
(LETTRES ET ÉDITIONS)

**David R. Scott**  
DIRECTEUR ADJOINT DES PROGRAMMES  
DE SUBVENTIONS

**Nora Heitmann**  
ADJOINTE AU DIRECTEUR

COMMUNICATIONS

**Darla Gauthier**  
DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

**Jacquelyn Hébert**  
SPÉCIALISTE DE L'INFORMATION

CONSULTANTS DE PROGRAMME

**Marian Butler**  
ARTS VISUELS, FILM ET VIDÉO

**Cathleen Enns**  
MUSIQUE ET DANSE

**Martine Friesen**  
THÉÂTRE ET TOURNÉES

**Tracy Longbottom**  
ARTS AUTOCHTONES

**Kristen Pauch-Nolin**  
LIAISONS COMMUNAUTAIRES ET À L'ACCÈS,  
ARTISTES EN RÉSIDENCE DANS  
LA COMMUNAUTÉ ET BOURSES D'ÉTUDES

ÉDUCATION ARTISTIQUE

**Susan Israel**  
GÉRANTE

**Lisa Desilets**  
COORDONNATRICE DU PROGRAMME  
GénieArts Manitoba

ADMINISTRATION

**Joel Crisp**  
ADMINISTRATOR DES SYSTÈMES

**Elly Wittens**  
ADMINISTRATRICE DE LA COMPTABILITÉ

**Linda Eagleton**  
COORDONNATRICE DE BASE DE DONNÉES

ADJOINTE ADMINISTRATIVES

**Georgie Cromarty**  
*Jusqu'à avril 2007*

**Linda Eagleton**

**Debbie Gerard**

**Valerie Rentz**

**Geneviève Rosset**

## États Financiers 2008/2009

### Responsabilité de la Direction en Regard des Rapport Financiers

La responsabilité de la préparation des états financiers et des autres renseignements que ce rapport annuel renferme revient à la direction du Conseil des arts du Manitoba.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada en se servant au besoin d'estimations et du jugement de la direction. Les renseignements financiers ailleurs dans ce rapport correspondent à ceux des états financiers.

La direction du Conseil des arts du Manitoba a mis au point et maintient des systèmes et contrôles conçus pour que l'on soit raisonnablement sûr de la fiabilité des renseignements financiers et du fait que ses actifs sont bien comptabilisés et adéquatement protégés.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2009 ont été vérifiés par Magnus & Buffie conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur vérification et de leurs opinions sur la présentation des données des états financiers.

Le Conseil, via son comité de vérification/finances/ressources humaines, se décharge de sa responsabilité en regard de l'examen et de l'approbation des états financiers et du rapport annuel. Ce comité se rapporte au Conseil qui approuve ces états financiers et le rapport annuel avant leur publication.



**Douglas Riske**  
EXECUTIVE DIRECTOR

### Rapport des Vérificateurs

Aux membres du Conseil  
Conseil des arts du Manitoba

Nous avons vérifié le bilan du Conseil des arts du Manitoba jusqu'au 31 mars 2009 et les états des recettes et dépenses et les soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des

autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**Magnus et Buffie**  
COMPTABLES AGRÉÉS

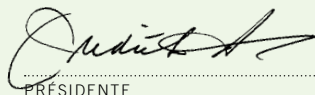
Le 15 mai 2009

**État de la situation financière**

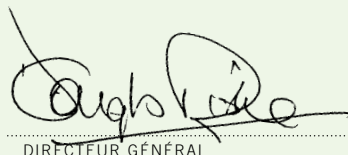
AU 31 MARS 2009

	FONDS SUBVENTIONS & PROGRAMMES	FONDS PASSERELLES	TOTAL 2009	TOTAL 2008
<b>Actif</b>				
<b>Actif à court terme</b>				
Encaisse et investissements à court terme (note 4)	317,963 \$	0 \$	317,963 \$	531,044 \$
Intérêts créditeurs courus	8,871	0	8,871	7,507
Comptes-clients	25,540	0	25,540	35,677
Frais payés d'avance	17,601	0	17,601	9,424
	369,975 \$	0 \$	369,975 \$	583,652 \$
Recouvrable, Province du Manitoba (note 12)	36,000	0	36,000	36,000
Recouvrable, Province du Manitoba	0	175,720	175,720	200,000
Investissements à long terme (note 5)	403,000	0	403,000	400,000
Instruments de musique	104,796	0	104,796	104,796
Œuvres d'art visuel	329,995	0	329,995	329,995
Immobilisations (note 6)	121,813	0	121,813	68,651
Soldes interfonds	(204,965)	204,965	0	0
<b>Actif Global</b>	<b>1,160,614 \$</b>	<b>380,685 \$</b>	<b>1,541,299 \$</b>	<b>1,723,094 \$</b>
<b>Passif et solde des Fonds</b>				
<b>Passif à court terme</b>				
Comptes-fournisseurs et charges à payer	127,410	0	127,410	106,608
Engagements - subventions et programmes	478,497	19,965	498,462	519,337
Subventions comptabilisées d'avance	0	300,720	300,720	200,000
	605,907	320,685	926,592	825,945
Investissements en instruments de musique et œuvres d'art visuel	434,791	0	434,791	434,791
	1,040,698	320,685	1,361,383	1,260,736
<b>Soldes des fonds</b>				
Capital investi en immobilisations	121,813	0	121,813	68,651
Assujettis à des restrictions internes (note 8)	0	60,000	60,000	114,000
Sans restrictions	-1,897	0	-1,897	279,707
	119,916	60,000	179,916	462,358
Engagement envers un bail (note 9)				
<b>Total du Passif et des Soldes de Fonds</b>	<b>1,160,614 \$</b>	<b>380,685 \$</b>	<b>1,541,299 \$</b>	<b>1,723,094 \$</b>

Au nom du Conseil



PRÉSIDENTE



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

**État des recettes et dépenses**

AU 31 MARS 2009

	FONDS SUBVENTIONS & PROGRAMMES	FONDS PASSERELLES	TOTAL 2009	TOTAL 2008
<b>Recettes</b>				
Province du Manitoba -				
Subvention de fonctionnement (note 10)	8,483,500 \$	0 \$	8,483,500 \$	8,461,400 \$
Province du Manitoba - Fonds passerelles	0	875,000	875,000	875,000
Province du Manitoba - Manitoba Theatre Centre	0	150,000	150,000	0
Produit de subvention reporté - VANOC	0	75,000	75,000	0
Revenu de placement	84,925	0	84,925	115,660
Autres	143,230	0	143,230	35,000
	<b>8,711,655</b>	<b>1,100,000</b>	<b>9,811,655</b>	<b>9,487,060</b>
<b>Dépenses</b>				
<b>ORGANISMES</b>				
<b>Subventions annuelles et de fonctionnement</b>				
Écoles de formation artistique	151,000	0	151,000	151,000
Organismes de services aux artistes	146,500	0	146,500	188,000
Compagnies de danse	975,500	0	975,500	970,000
Organismes de musique	1,218,500	0	1,218,500	1,139,500
Compagnies de théâtre	1,635,000	150,000	1,785,000	1,615,000
Organismes d'arts visuels	873,000	0	873,000	813,000
Éditeurs de livres	262,300	0	262,300	262,300
Éditeurs de périodiques	210,000	0	210,000	205,775
	<b>5,471,800</b>	<b>150,000</b>	<b>5,621,800</b>	<b>5,344,575</b>
Jeux olympiques 2010 de Vancouver	0	75,000	75,000	0
Subventions aux artistes en tournée	329,500	0	329,500	319,500
Subventions pour l'organisation d'activités	298,036	0	298,036	294,398
Subventions d'aide technique	17,793	0	17,793	10,259
Subventions spéciales	1,000	0	1,000	1,000
Gestion et gouvernance	0	35,690	35,690	58,030
	<b>6,118,129</b>	<b>260,690</b>	<b>6,378,819</b>	<b>6,027,762</b>
<b>ARTISTES INDIVIDUELS (subventions)</b>				
Perfectionnement professionnel	258,136	0	258,136	262,165
Création et production	873,642	0	873,642	878,783
Tournées	43,400	0	43,400	14,150
Arts autochtones	0	87,511	87,511	84,082
	<b>1,175,178</b>	<b>87,511</b>	<b>1,262,689</b>	<b>1,239,180</b>
<b>DÉVELOPPEMENT DES ARTS</b>				
Stages	345,092	0	345,092	340,397
Projets GénieArts	57,420	0	57,420	0
Prix de distinction en arts	30,000	0	30,000	30,000
Projets spéciaux	13,484	0	13,484	11,347
Opportunités spéciales	85,050	0	85,050	123,751
Liaisons communautaires	0	151,470	151,470	159,965
Initiatives d'éducation artistique	0	25,000	25,000	20,000
Langues française (résidences NB/MB)	0	19,965	19,965	0
Subventions GénieArts	0	0	0	30,000
	<b>531,046</b>	<b>196,435</b>	<b>727,481</b>	<b>761,379</b>
	<b>7,824,353</b>	<b>544,636</b>	<b>8,368,989</b>	<b>7,982,402</b>
Mise en œuvre des programmes artistiques (annexe)	<b>884,160</b>	<b>153,492</b>	<b>1,037,652</b>	<b>717,417</b>
	<b>8,708,513</b>	<b>698,128</b>	<b>9,406,641</b>	<b>8,699,819</b>
Dépenses administratives (annexe)	694,919	0	694,919	715,460
	<b>9,403,432</b>	<b>698,128</b>	<b>10,101,560</b>	<b>9,461,198</b>
Annulations d'engagements	(7,463)	0	(7,463)	(4,920)
Dépenses totales	<b>9,395,969</b>	<b>698,128</b>	<b>10,094,097</b>	<b>9,456,278</b>
Excédent des revenus (dépenses) pour l'exercice	<b>(684,314)</b>	<b>401,872</b>	<b>(282,442)</b>	<b>30,782</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## Évolution de la situation des soldes de fonds

AU 31 MARS 2009

	FONDS DES SUBVENTIONS ET PROGRAMMES		FONDS	TOTAL 2009	TOTAL 2008
	INVESTIS EN CAPITAL IMMOBILISÉ	GÉNÉRAL (NOTE 8)	PASSERELLES (NOTE 8)		
Soldes des fonds, début de l'exercice	68,651	325,707	68,000	462,358	431,576
Excédent des revenus (dépendances) pour l'exercice	(66,104)	(618,210)	401,872	(282,442)	30,782
Accroissement des immobilisations	119,266	(119,266)	0	0	0
Transfert interfonds (note 8)	0	409,872	(409,872)	0	0
<b>Soldes des fonds, fin de l'exercice</b>	<b>121,813</b>	<b>(1,897)</b>	<b>60,000</b>	<b>179,916</b>	<b>462,358</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## Notes aux états financiers

AU 31 MARS 2009

### 1. Compétence et objectifs

Le Conseil des arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu de la Loi sur le Conseil des arts dans le but « ...d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution de travaux d'art ». Le Conseil est un organisme de bienfaisance (fondation publique) enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

### 2. Adoption de nouvelles normes comptables

Depuis le 1er avril 2008, le Conseil met en application de nouvelles normes comptables émises par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

#### Article 1535 Divulgations quant au capital

L'article 1535 fixe les normes de divulgation d'information sur le capital d'une entité et la gestion qu'elle en fait. Ces normes exigent que l'entité décrive ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, un résumé des données quantitatives quant à ce qui constitue le capital et si l'entité se conforme aux exigences touchant au capital auxquelles elle est soumise et, sinon, les conséquences d'une telle non conformité (voir Divulgation dans la note 3).

#### Article 3862 Instruments financiers - Divulgation

L'article 3862 modifie les exigences de divulgation des instruments financiers de l'article 3861, Instruments financiers - Divulgation et présentation. Les nouvelles normes exigent que l'entité inclut dans ses états financiers des renseignements qui permettront au lecteur de saisir l'importance des instruments financiers quant à sa situation financière et sa performance, la nature et la portée des risques auxquels elle a été exposée pendant l'exercice et en date des états financiers et comment ces risques sont gérés. (Voir divulgation à la note 15)

#### Article 3863 Instruments financiers - Présentation

L'article 3863 reprend tel quel les exigences en matière de présentation de l'article 3861, Instruments financiers - Divulgation et présentation.

Ces nouvelles normes n'ont aucune incidence sur la constatation, la mesure et la présentation des instruments financiers des états financiers de fin d'année du Conseil.

### 3. Sommaire des plus importantes conventions comptables et pratiques de communications

#### (a) Base de la présentation des états financiers

Ces états financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et correspondent aux conventions comptables énumérées dans les notes afférentes aux états financiers.

#### (b) Comptabilité par fonds

Les états financiers indiquent les activités des fonds suivants qui relèvent du Conseil:

##### (i) Fonds des subventions et des programmes

Ce fonds fait état des activités liées aux versements des subventions et à l'administration des programmes dans le cadre des objectifs du Conseil, tel que le prévoit la Loi sur le Conseil des arts.

##### (ii) Fonds passerelles

Ce fonds a été mis en place en juin 1999 pour encourager les nouveaux projets en matière de développement et de pratique des arts, améliorer l'accès du public aux arts ainsi que les compétences administratives des organismes oeuvrant dans le milieu. En outre, le programme a pour objet de favoriser la création de nouveaux partenariats, d'offrir un plus grand nombre de possibilités de perfectionnement professionnel et de participer à l'éducation des spectateurs. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, le cas échéant, est transféré au Fonds des subventions et des programmes. Le montant, déterminé par le Conseil, servira à réaliser des buts et objectifs similaires.

(c) Comptabilisation des produits  
Le Conseil a adopté la méthode comptable du report pour les recettes. Les recettes assujetties à des restrictions externes sont reportées et comptabilisées à titre de recettes dans le fonds pertinent pour l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les recettes libres de restrictions et celles avec restrictions internes, sont comptabilisées dans le fonds pertinent lorsque perçues ou à recevoir.

(d) Engagements pour subventions  
Les coûts afférents aux subventions et aux engagements à l'égard des programmes sont comptabilisés au chapitre des dépenses lorsque le Conseil les a officiellement approuvés et qu'il s'est engagé à les verser. Les engagements annulés qui figurent dans les états financiers correspondent aux annulations des dépenses de l'exercice précédent.

(e) Immobilisations  
Les immobilisations sont indiquées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire d'après la durée de vie estimative:

Mobilier et équipement de bureau	5-10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

(f) Instruments de musique et œuvres d'art visuel  
Les instruments de musique et les œuvres d'art visuel sont indiqués dans le bilan comme des éléments d'actif au prix coûtant et donnent droit à un crédit de compensation dans les placements en instruments de musique et en œuvres d'art. La collection d'œuvres d'art a été réévaluée en 2005 et a maintenant une valeur marchande de 449 222.00\$.

(g) Divulgations quant aux capitaux propres  
La politique de gestion du capital du Conseil est de disposer d'assez de ses soldes de fonds pour équilibrer ses dépenses de subventions et d'exploitation et ses recettes de financement. Il n'y a eu aucun changement en regard de la gestion des capitaux propres pendant l'exercice.

Le Conseil n'est pas sujet à des exigences externes sur ses capitaux propres.

(h) Instruments financiers - comptabilisation et évaluation  
Les éléments d'actif et de passif sont d'abord inscrits à leur juste valeur. Leur évaluation des années suivantes dépend de leur catégorie d'instrument financier. Ils tombent dans l'une de cinq catégories: titre de transaction, titre susceptible de vente; titre détenu jusqu'à échéance; prêts et créances; et autres passifs financiers.

(i) Les titres détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans les revenus quand les actifs sortent des livres ou souffrent d'insuffisance, et par le biais du processus d'amortissement.

(ii) Les titres financiers susceptibles de vente sont comptabilisés à leur juste valeur marchande, les gains et pertes étant inclus directement dans les actifs nets, sauf pour les pertes causées par insuffisance.

(iii) Les actifs et passifs financiers de types de titre de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur marchande, les variations de cette valeur devenant des revenus imputés à la catégorie de "valeur marchande par le biais de revenus". Les dérivés sont classés comme juste valeur par le biais de revenus, y compris les dérivés intégrés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas liés à des contrats hôtes.

Le Conseil a classé ses instruments financiers ainsi:

Comptant et investissements à court terme, revenus d'intérêt courus, créances, créances recouvrables, province du Manitoba, investissements à long terme, créditeurs et frais à payer et engagements pour subventions et programmes sont classés comme titres de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur marchande, les gains et pertes étant comptabilisés comme revenus nets. Comme ces instruments financiers sont relativement proches de leur maturité, leur valeur comptable avoisine leur juste valeur marchande.

L'organisme ne possède aucun instrument financier désigné comme prêt, créateur ou titre à détenir jusqu'à maturité.

(i) Juste valeur marchande des instruments financiers  
Il ne serait pas pratique de déterminer la juste valeur marchande du montant classé recouvrable, province du Manitoba, étant donné les conditions y rattachées.

(j) Utilisation des estimations  
Pour dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de certains éléments d'actif et de passif, à la date des états financiers, ainsi que sur certaines recettes et dépenses déclarées pendant l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### 4. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme comprennent une encaisse de 30,601\$ (2008 - 34,097\$) et un investissement à court terme de 287,362 (2008 - 496,947\$). Cet investissement arrive à maturité le 22 avril 2009, avec rendement de 0,7%.

## 5. Investissements à long terme

	2009		2008	
	COÛT	MARCHÉ	COÛT	MARCHÉ
Financement agricole Canada (Échéance 15 sept. 2009, 3.3%)	100,000	101,225	100,000	100,645
Golden Credit Card Trust (Échéance 15 octobre 2008, 4.159%)	0	0	100,000	102,180
Manitoba Hydro Bonds (Échéance 15 juin 2011, 4.2%)	103,000	106,168	100,000	105,922
Billets à moyen terme, échéance reportable et rendement croissant émis par la Banque Royale du Canada Notes (rendement de 3,2 % à 4,25 %, échéance entre septembre 2006 et septembre 2010)	100,000	103,179	100,000	101,551
Épargne d'investissement de la Banque Manuvie	100,000	100,925		
	403,000	411,497	400,000	410,298

La différence entre le coût et le marché étant insignifiante, le Conseil n'a pas modifié la valeur comptable en fonction de celle du marché.

## 6. Immobilisations

	2009		2008	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Mobilier et équipement de bureau	129,105	91,456	37,649	53,141
Matériel informatique et logiciels	386,916	302,752	84,164	15,510
	516,021	394,208	121,813	68,651

## 7. Œuvres d'arts visuels

Conseil des Arts du Manitoba a déménagé les œuvres de la Banque des arts visuels à la Art Gallery of Southwestern Manitoba. La Manitoba Foundation for the Arts a octroyé une subvention au Conseil des Arts du Manitoba pour appuyer la Art Gallery of Southwestern Manitoba dans l'entretien, l'entreposage et l'exposition de ces œuvres. Le Conseil et la Art Gallery of Southwestern Manitoba sont en train de négocier les paramètres d'une entente sur la banque des arts visuels.

## 8. Transferts interfonds et soldes des fonds affectés en interne

En 2009, les membres du Conseil ont assujéti 60 000 \$ à des restrictions internes, ainsi:

	SUBVENTIONS & PROGRAMMES PASSERELLES
Programmes de langue française	20,000
GénieArts	40,000
	0
	60,000

Ces montants assujétiés à des restrictions internes ne peuvent pas être affectés à des buts sans restrictions sans l'approbation des membres du Conseil. De plus, un montant de 409,872\$ (397,177\$ en 2008) a été transféré du fonds Passerelles au fonds des subventions et des programmes afin de couvrir les décaissements pour les subventions aux artistes individuels et les subventions de développement artistique.

## 9. Engagement relatif au contrat de location

Le Conseil a signé, pour ses bureaux, un contrat de location qui vient à échéance le 31 mars 2012. Le loyer annuel de base est de 113 234 \$ en 2009. Selon les prévisions, il demeurerait à 113 234 \$ en 2010. Il ne tient pas compte de la clause d'indexation s'appliquant aux taxes, primes d'assurance, services publics et frais d'entretien de l'immeuble.

## 10. Entente de financement

L'entente de financement conclue avec la Province du Manitoba a fixé les conditions générales de financement pour une période de cinq ans, qui s'est terminée le 31 mars 2000. Au cours de cette période, le Conseil pouvait en conserver un montant d'un maximum de 1 000 000\$ en produits accumulés. Tout montant supérieur à 1 000 000\$, sauf pour les fonds exemptés en vertu de l'entente de financement, devait être retourné à la Province du Manitoba sur demande. Conformément aux modalités de cette entente, il n'y avait pas de montant à rembourser à la Province. Au 31 mars 2009, le Conseil négociait avec la Province du Manitoba les dispositions d'une nouvelle entente de financement.

## 11. Régime de retraite

Les employés admissibles du Conseil sont inscrits à la Caisse de retraite de la fonction publique du Manitoba. Le Conseil participe sur une base de capitalisation intégrale, et ses cotisations de 13 257 \$ (13,275 \$ en 2008) représentent l'ensemble de ses obligations pour l'exercice.



## 12. Indemnités de départ

Depuis le 31 mars 1999, le Conseil, à titre d'organisme de la Couronne, est tenu d'inscrire tout élément du passif lié à des indemnités de départ. La Province du Manitoba reconnaît un passif d'ouverture payable depuis le 1er avril 1998 (36 000 \$) aux organismes de la Couronne. Tout changement ultérieur aux indemnités de départ sera la responsabilité du Conseil. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009, le Conseil a inscrit un montant de 34 706 \$ (2008 - 29 476\$). Cette indemnité figure dans les créditeurs et charges à payer.

## 13. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas inclus dans les états financiers, le Conseil ayant déterminé que l'état des flux de trésorerie peut être établi rapidement en consultant les autres états financiers.

## 14. Dépendance

Une part importante des recettes totales du Conseil provient de la Province du Manitoba sous la forme d'une subvention de fonctionnement

## 15. Instruments financiers - Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, un organisme s'expose à divers risques financiers. Les risques financiers et les objectifs de gestion des risques de la direction se présentent ainsi:

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un intervenant d'un instrument financier pourrait ne pas respecter une obligation et causer une perte financière à l'autre intervenant. Les instruments financiers qui pourraient exposer le Conseil à un risque de crédit sont principalement: encaisse et investissements à court terme, revenu d'intérêt cumulé, débiteurs et investissements à long terme.

Au 31 mars 2009, l'exposition maximale du Conseil à un risque de crédit se présentait ainsi:

Encaisse et investissements à court terme	317,963\$
Revenu d'intérêt cumulé	8,871
Débiteurs	25,540
Investissements à long terme	403,000
	<hr/>
	755,374\$

Encaisse, investissements à court terme et revenu d'intérêt cumulé: Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif car ces instruments sont détenus par des institutions financières et la province du Manitoba.

Investissements à long terme: Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif car il s'agit d'obligations portant intérêt, des comptes d'institutions financières et de Manitoba Hydro, un corporation de la couronne.

Débiteurs: Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, les débiteurs étant la province du Manitoba.

### Risque au titre des liquidités

Le risque au titre des liquidités est celui que le Conseil ne puisse honorer ses obligations financières à leur échéance.

La direction contrôle ses liquidités et est d'avis qu'il est improbable que l'organisme éprouve des difficultés en matière d'obtention de fonds pour faire face à ses obligations découlant d'instruments financiers.

### Risque au titre du marché

Le risque au titre du marché est que des modifications des prix du marché, dont les taux d'intérêt et le change, aient une incidence sur les revenus du Conseil ou les justes valeurs marchandes de ses instruments financiers. Pour le Conseil les risques au titre du marché portent sur les taux d'intérêt.

### Risque au titre des taux d'intérêt

Le risque au titre des taux d'intérêt est celui de voir la juste valeur ou des flux monétaires futurs d'un instrument financier fluctuer à cause de variations des taux d'intérêt. Ceci s'applique aux investissements à court et à long terme.

Le risque associé au taux d'intérêt sur les investissements à court terme est bas à cause de leur courte durée temporelle.

Le risque associé au taux d'intérêt sur les investissements à long terme est bas parce qu'il s'agit surtout d'obligations à taux fixes.

**Tableau Des Depenses Administratives**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES	
	TOTAL 2009	TOTAL 2008
Salaires et avantages sociaux	403,355 \$	449,820 \$
Réunions du Conseil	60,040	48,480
Loyer	50,608	55,535
Amortissement	63,288	21,227
Fournitures de bureau, imprimerie et papeterie	11,237	17,584
Poste, messagerie et téléphone	13,737	15,781
Dépenses et frais de déplacement du personnel	28,676	29,129
Assurances et divers	16,363	7,765
Honoraires professionnels	23,224	55,170
Réparations et entretien de l'équipement	2,389	1,926
Perte sur vente de matériel immobilisé	2,814	0
<b>Total des dépenses administratives</b>	<b>675,731 \$</b>	<b>702,417 \$</b>
Autres dépenses administratives (administration de la Banque des arts visuels)	19,188 \$	15,000 \$
	<b>694,919 \$</b>	<b>717,417 \$</b>

**Tableau De Mise en œuvre des Programmes Artistiques**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	FONDS DES	FONDS	TOTAL	TOTAL
	SUBVENTIONS & PROGRAMMES	PASSERELLES	2009	2008
Salaires et avantages sociaux	565,119 \$	116,893 \$	682,012 \$	460,976 \$
Honoraires et dépenses des jurés	97,887	9,054	106,941	84,524
Loyer	53,693	9,344	63,037	56,542
Communications	42,371	0	42,371	48,489
Honoraires professionnels	48,079	0	48,079	7,500
Promotion des arts	26,252	0	26,252	36,444
Consultations avec la communauté	4,091	10,338	14,429	16,552
Dépenses et frais de déplacement du personnel	12,742	5,132	17,874	18,773
Poste, messagerie et téléphone	11,275	2,419	13,694	9,160
Fournitures de bureau	1,723	312	2,035	1,770
Développement des tournées	20,000	0	20,000	20,025
Divers	928	0	928	624
	<b>884,160 \$</b>	<b>153,492 \$</b>	<b>1,037,652 \$</b>	<b>761,379 \$</b>